

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 3 juillet 2023 à 14h30

Délibérations de : 1 à 6
Présents : 16
Pouvoirs : 5
Votants : 21

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Marie-Claude FAURE, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Nadezda BONNIEU, Geneviève AMEN, Catherine MOSKALYK, Janine BARENS.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Christian NOCAUDIE, Stéphane AYMARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Alexia CAILLOUX, à Madame Claudine HAUSER,
Madame Catherine FARRENQ à Madame Baya ALGAY,
Monsieur Christophe SENTOLL à Madame DUPUY,
Madame Serge SERIEYS à Monsieur Pascal BUGIS,
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES.

Était excusé :

Monsieur Bernard AUDOURENC.

Était absent :

Monsieur Vincent COLOM

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise

4. ACCORDS-CADRES DE FOURNITURES DE GAZ – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SA PATRIMOINE LANGUEDOCIENNE – AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ

Par délibération du 7 septembre 2022, le Conseil d'Administration a validé un accord cadre de fournitures de gaz alimentant les chaufferies du parc de l'OPH, sur une période de 2023 à 2026.

Un groupement de commande inter-organismes composé de 17 bailleurs avait été constitué pour lancer la consultation. Or, la commission d'appel d'offres du 8 novembre 2022 du premier marché subséquent, décidait de déclarer le marché sans suite pour absence de réponse. A la suite la résiliation de l'accord cadre a été rendu nécessaire compte tenu de conditions contractuelles non adaptées à l'état des marchés de l'énergie.

Face à l'urgence d'assurer la fourniture de gaz pour le 1er janvier 2023, un nouveau groupement de 12 bailleurs s'était à nouveau constitué pour couvrir l'année 2023. Le marché avait été attribué à Engie.

Ce dernier arrivant à terme au 31 décembre 2023, et afin de continuer à répondre aux besoins en desserte gaz et à la maîtrise du coût de l'énergie, un groupement de commande a été constitué par convention du 3 avril 2023, entre la SA Patrimoine et l'OPH de la CACM pour couvrir une période de 2024 à 2027.

Cette convention, régie par les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la Commande Publique, désigne la SA Patrimoine coordonnateur du groupement, qui se fait assister par une AMO technique, le cabinet ERESE, pour un coût global de 5.688 euros TTC, dont 1.030,97 euros TTC représentant la part de l'OPH de la CACM.

Parallèlement, lorsqu'un groupement de commandes est composé d'un office public de l'habitat, il est institué une commission d'appel d'offres.

Présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, il a été décidé que la commission serait composée d'un administrateur et d'un représentant par bailleur. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant.

Une commission d'appel d'offre s'est tenue le 15 juin 2023 afin d'attribuer l'accord cadre. ENGIE EDF et GAZ de Bordeaux ont été retenus pour cet accord-cadre.

Une commission d'appel d'offre pour l'ouverture des offres du marché subséquent 2024 est fixée le 5 juillet 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De confirmer la désignation de Madame SANS titulaire et Monsieur ONA (responsable du service GPT) suppléant comme représentant de l'Office à la Commission d'Appel d'Offre,
- De proposer Monsieur BORIES Administrateur de l'Office dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offre, et Madame BARENS comme Administrateur suppléant,
- D'autoriser le Directeur général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Confirme la désignation de Madame SANS titulaire et Monsieur ONA suppléant comme représentants de l'Office à la Commission d'Appel d'Offre,
- Désigne Monsieur BORIES comme Administrateur de l'Office dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offre, Madame BARENS comme Administrateur suppléant,
- Autorise le Directeur Général à signer les pièces du marché relatives à cet achat groupé.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 3 juillet 2023.

Le Président,
Pascal BUGIS

